Injures publiques à caractère sexiste

Par Nandaya

Bonjour,

Je vous contacte car j'aurais besoin de vos conseils suite à des faits dont j'ai été victime et à mes difficultés relative au dépôt de plainte.

Il y a quelques jours, je me suis aperçue en regardant par ma fenêtre que ma voiture était complètement bloquée par le véhicule de mes voisins, avec lesquels je suis en conflit depuis de nombreuses années.

Ce n'était pas la première fois que cela arrivait.

Voyant que leur voiture bloquait toujours la mienne au bout d'une demi-heure, et voyant que ma voisine était sortie en bas dans la rue, j'ouvre ma fenêtre pour la sommer de déplacer son véhicule qui me bloquait, une fois de plus.
Je précise que mon ton était ferme au vu qu'il s'agissait d'une énième récidive mais je n'ai pas été insultante.

Ma voisine a catégoriquement refusé de déplacer son véhicule, m'a agressée verbalement.

Elle est ensuite rentrée chez elle pour alerter le reste de la famille : sa fille (majeure) est sortie, l'un de ses fils également (âgé de 17 ans) et aussi son petit-fils, âgé de 7 ans.
Ils m'ont tous les quatre violemment prise à parti, tout en refusant de déplacer leur voiture pendant un long moment, tout en m'insultant à de très nombreuses reprises.
La plupart des injures proférées par le fils de 17 ans ainsi que le petit-fils de 7 ans étaient notamment à caractère sexiste.
Cela a duré de longues minutes.

La situation a fini par se résoudre, le véhicule a été déplacé car je les ai menacés d'appeler la police mais très choquée, j'ai voulu aller porter plainte en gendarmerie pour injures publiques, la scène s'étant produite dans la rue, au vu et au su des voisins et des passants.

Je n'ai pas pu récupérer de témoignage car les témoins les plus proches ont été terrorisés par la violence de la scène et des propos tenus, et sont partis sans demander leur reste.
Mes autres voisins ont peur de représailles.
Mon compagnon qui était venu me voir a cependant assisté à l'altercation.
Je précise également que j'ai pu filmer toute la scène.

Le gendarme que j'ai vu m'a déconseillé de porter plainte car, selon lui, faute de témoignage, la plainte n'aboutira pas (le témoignage de mon compagnon n'étant pas recevable d'après lui).
Il m'a également dit que ma vidéo n'était pas recevable et a refusé de la visionner.
Il m'a aussi précisé que le caractère public de l'injure ne pourrait pas être retenu et qu'il s'agirait plutôt d'une injure privée, ce dont je doute fort au vu du contexte.

Pourriez-vous me confirmer qu'il s'agirait bien d'une injure publique, et, si oui, est-ce qu'une telle plainte aurait des chances d'aboutir ou vaut-il mieux abandonner toute possibilité de poursuite ?
Pensez-vous que je doive insister pour que l'on visionne ma vidéo / suis-je dans mon droit ?
Avez-vous des conseils à me donner s'il-vous-plaît ?

Je vous en remercie d'avance.

Par vivi2501

""L'injure publique est une injure pouvant être entendue ou lue par un public. ... C'est le cas des injures prononcées en pleine rue, entre automobilistes par exemple, publiées dans un journal ou sur un site internet. Les propos tenus sur un réseau social peuvent aussi être considérés comme une injure publique."" cf définition site www.service.public.fr

Vous pouvez porter plainte prés du procureur de la république du TGI le plus proche de chez vous cf sur internet modèle de lettre "plainte pour injures publiques".